

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

Envoyé en préfecture le 18/09/2021
Reçu en préfecture le 18/09/2021
Affiché le 
ID : 031-213101561-20210910-DEL_20_2021-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	ONT PRIS PART A LA DELIBERAT°
11	11	10

Date de convocation : 04 septembre 2021

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 20-2021

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE A
L'APUREMENT DES COMPTES DE TIERS 458 :
REGULARISATION TRAVAUX POUR LE
COMPTE D'UN TIERS**

**Le 10 septembre 2021
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, , GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent(e)s excusé(e)s - M. GOMBERT Jonathan

Secrétaire - Mme BOURGEOIS Coralie.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte 45811 «Dépenses (subd. par mandat)» fait apparaître un solde de 125 866,07 € pour les travaux de la RD41 et le compte 45812 « RD1 subdivision dépenses » un solde de 45 325,83€ pour la RD1.

Ce solde correspond à des travaux de voirie de la RD1 et RD41 réalisés pour le compte de tiers.

Il est proposé d'apurer ce compte en constatant une subvention en nature de 125 866,07€ pour la RD 41 et de 45 325,83€ pour la RD 1

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

En conséquence, il convient de voter une décision modificative afin de comptabiliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Pour la RD41 et pour la somme de 125 866,07€ :

- Crédit du compte 45821/041 « Recettes (subd. par mandat) »
- Débit du compte 204412/041 « Public : Bâtiments et instal. »

Pour la RD1 et pour la somme de 45 325,83 €:

- Crédit du compte 45822/041 « RD1 subdivision recettes »
- Débit du compte 204412/041 « Public : Bâtiments et instal. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision auprès de Madame le Comptable Public de la Trésorerie de Grenade.

Envoyé en préfecture le 18/09/2021

Reçu en préfecture le 18/09/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213101561-20210910-DEL_20_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Fait à COX, le 10 septembre 2021,



Le Maire,

Céline OUDIN